

*des Princes &c.* Septemb. 1758. 179  
che de *Brandebourg* & de quelques autres Villes  
voisines, s'y fortifient sans opposition. Dans  
ces circonstances le Gouvernement Prussien a  
jugé à propos de répandre une Déclaration  
portant en substance ce qui suit.

LES Provinces de la domination du Roi courant  
risque d'être en proye aux irruptions des Russiens,  
il pourroit être que des Sujets se laissassent vaincre  
par la crainte ou séduire par des artifices. On les  
avertit en ce cas, qu'aucun prétexte ne doit les détour-  
ner de la fidélité qu'ils doivent à leur Souverain &  
de l'attachement qu'ils sont obligés d'avoir pour leur  
Patrie. On leur recommande surtout de n'entrete-  
nir aucune correspondance avec l'ennemi. On n'en-  
tend pas néanmoins, que personne ne puisse aban-  
donner son domicile dans un tems où il n'y auroit  
aucun secours à espérer, & où la nécessité demande-  
roit que l'on cédât à la force pour éviter de plus  
grands maux. Le Roi veut que dans ce cas les gens  
de la campagne dont les habitations viendroient à être  
saccagées & les étables dégarnies de leurs bestiaux par le  
pillage, se retirent plus avant sur les Terres de sa do-  
mination, plutôt que de s'enfuir du Pays. Sa Maj.  
engage même sa parole royale, qu'elle employera  
tous les moyens possibles pour garantir ses Sujets &  
leurs possessions de la fureur de l'ennemi : Et faisant  
attention à ceux qui, faute de secours, en auront  
souffert le ravage, elle leur promet toute assistance  
afin de parvenir au recouvrement de leur perte. Elle  
leur en donnera des marques dès-à-présent, ainsi  
qu'après la conclusion de la paix générale &c.

D A N N E M A R C.

LE Camp projeté se formoit au commence-  
ment du mois d'Août dans le *Holstein*, par  
les troupes qu'on y a faisoit passer des diverses  
Provinces du Royaume. Le Margrave de Bran-  
debourg-Culmbach qui le commande, a rendu  
publique à cette occasion la Déclaration sui-  
vante.

M 3

Nous